

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ÉPREUVE EP.1 – UNITÉ UP 1

Coefficient : 4

ANALYSE ET EXPLOITATION DE DONNÉES TECHNIQUES

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve s'appuie sur un dossier relatif à un support qui appartient au secteur d'activité des Selliers-Harnacheurs ; elle met en œuvre les activités telles que définies dans le référentiel des activités professionnelles :

Activité 1 : Collecte et décodage des informations techniques relatives au produit à réaliser.

Activité 2 : Préparation des matières d'œuvre et des fournitures.

L'épreuve a pour objectif d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

- C1-1 Collecter, synthétiser et traiter les données de la demande.
- C1-2 Repérer sur l'animal le positionnement du produit à réaliser.
- C1-3 Effectuer les mesures nécessaires pour la réalisation du produit.
- C1-4 Participer à l'estimation du coût du produit.
- C2-1 Identifier, préparer les matériaux.
- C2-2 Identifier, préparer les fournitures.
- C2-3 Renseigner une fiche d'état des stocks.

Le candidat peut être amené notamment à :

- Identifier la demande du client.
- Inventorier les caractéristiques relatives :
 - à l'origine et à l'aspect des matières d'œuvre,
 - au déroulement des différentes interventions,
 - au matériel,
 - à la taille
- Réunir et consulter une documentation.
- Établir un bon de commande.
- Identifier la fonction du produit à réaliser.
- Positionner le produit correctement sur l'animal.
- Définir les contraintes fonctionnelles liées à la morphologie de l'animal, aux matériaux et à l'utilisation du ou des articles.
- Identifier l'emplacement des mesures à relever.
- Participer à l'évaluation du coût de revient du produit.
- Identifier les caractéristiques des matières d'œuvre et des fournitures.
- Vérifier la disponibilité des matières d'œuvre et des fournitures dans le stock.
- Contrôler et quantifier les fournitures nécessaires.
- Mettre à jour une fiche de stock.

L'évaluation porte notamment sur les points suivants:

- La collecte et le traitement des données doivent permettre de réaliser la commande.
- Le bon de commande est conforme à la demande du client est exploitable.
- La fonction du produit est correctement identifiée.
- Le produit est correctement positionné.
- L'emplacement des mesures est correctement identifié.
- L'estimation du coût du produit est en rapport avec les données fournies.
- En fonction des ressources et des moyens mis à disposition :
 - l'identification des matériaux, des fournitures et de leurs caractéristiques est correcte,
 - la préparation est conforme au cahier des charges et/ou au bon de commande,
 - les techniques sont conformes aux résultats attendus et respectent les procédés de mise en œuvre.
- Le choix des fournitures est conforme au cahier des charges et/ou au bon de commande.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Le candidat est amené à mobiliser ses connaissances et à rechercher dans un dossier technique fourni, les informations utiles liées à la fabrication d'un ou plusieurs produits.

L'évaluation s'appuie sur un dossier élaboré par les professeurs chargés de l'enseignement de spécialité.

L'évaluation est notée sur **vingt points** :

a) Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation, organisée au cours de l'année civile de l'examen. Elle se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation et sa durée ne saurait dépasser le double de la durée de l'épreuve sous la forme ponctuelle.

Un professionnel au moins est associé à l'évaluation. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider l'épreuve.

À l'issue de cette situation d'évaluation, les professeurs chargés de l'enseignement de spécialité de l'établissement de formation constitueront, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les documents justifiant des travaux réalisés par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation renseignée.

À cet effet, une fiche type d'évaluation sera publiée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Seule cette dernière sera systématiquement transmise au jury.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

b) Évaluation par épreuve ponctuelle :

Épreuve écrite d'une durée de **3 heures**.

Le candidat est amené à mobiliser ses connaissances et à rechercher dans un dossier technique fourni, les informations utiles liées, à la fabrication d'un ou plusieurs produits.

Les compétences et les connaissances évaluées ainsi que les critères d'évaluation sont identiques à ceux de l'épreuve passée sous forme de C.C.F.

Le dossier technique réalisé pour cette épreuve respecte les conditions définies ci-dessus.

ÉPREUVE EP.2 - UNITÉ UP 2

Coefficient : 11 (+1 PSE)

RÉALISATION DE TOUT OU PARTIE D'UN OU PLUSIEURS PRODUIT(S) COUSU(S) À LA MAIN ET PIQUÉ(S) À LA MACHINE.

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve s'appuie sur un dossier relatif à un ou plusieurs produits du secteur professionnel.

Elle met en œuvre les activités telles que définies dans le référentiel des activités professionnelles :

Activité 3 : Préparation des postes de travail.

Activité 4 : Fabrication, réparation ou transformation du produit à partir de consignes opératoires et de sécurité.

Activité 5 : Vérification de la qualité et de la conformité du produit

Activité 6 : Réception et transmission des informations.

Activité 7 : Accueil et conseil.

L'épreuve a pour objectif d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

- C2-4 Préparer et entretenir le(s) poste(s) de travail.
- C2-5 Sélectionner les outils manuels et les matériels adaptés au travail à réaliser.
- C2-6 Maintenir en état l'outillage manuel.
- C2-7 Régler les matériels et les maintenir en état en respectant les règles de sécurité en vigueur.
- C3-1 Effectuer les opérations de placement et de débit.
- C3-2 Effectuer les opérations de coupe et de préparation.
- C3-3 Effectuer les opérations d'assemblage/montage.
- C3-4 Effectuer les opérations de finition.
- C4-1 Contrôler la qualité et la conformité de la réalisation en cours et en fin de fabrication, de réparation ou de transformation.
- C5-1 Adapter son comportement au contexte de travail.
- C5-2 Choisir les moyens de communication adaptés à l'interlocuteur.
- C5-3 Transmettre des informations techniques.
- C6-1 Participer à l'accueil et au conseil du client.

Les compétences C1-1, C1-2, C1-3, C1-4, C2-1, C2-2 et C2-3 peuvent être mobilisées mais ne seront pas évaluées dans cette épreuve.

Le candidat peut être amené notamment à :

- En fonction du travail à réaliser, choisir les outils manuels, les matériels et leurs accessoires.
- Réaliser l'affûtage et le polissage des outils manuels.
- Régler et entretenir les matériels en fonction des matières d'œuvre et des travaux à réaliser.
- Effectuer le placement et optimiser la matière d'œuvre.
- Effectuer les opérations de débit, de coupe et de mise en paquet des éléments de tout ou partie du produit.
- Effectuer les opérations nécessaires avant le montage du produit.
- Assembler tout ou partie d'un produit.
- Effectuer les opérations de finition.
- Vérifier la qualité à toutes les étapes de la fabrication, de la réparation ou de la transformation.
- Détecter les anomalies et y remédier dès leur apparition.
- Contrôler la qualité du produit en fin de réalisation.
- S'intégrer dans une équipe.
- Expliquer, démontrer les idées relatives aux modifications et/ou à la réparation du produit.
- Communiquer par des moyens adaptés (courrier, courriel, fax, ...).
- Participer à l'accueil, à l'écoute, et au conseil du client et prendre congé du client avec courtoisie.

L'évaluation porte notamment sur les points suivants :

- L'organisation du poste et/ou des zones de travail doit permettre de réaliser les opérations de préparation, de réalisation, avec efficacité.
- Les choix des outils manuels et des matériels correspondent au travail à réaliser.
- L'affûtage et le polissage des outils manuels sont correctement effectués.
- Les réglages du matériel permettent sa bonne utilisation.
- Les opérations de placement et de débit sont réalisées dans le temps imparti et selon les critères de qualité attendus.
- Les opérations de coupe et de préparation sont conformes à la demande.
- Les opérations d'assemblage / montage sont conformes à la demande.
- Les opérations de finition sont conformes à la demande.
- Les différents postes ou zones de travail sont maintenus en état.
- Les anomalies sont signalées.
- Les malfaçons sont rectifiées.
- L'attitude favorise le travail d'équipe et son bon fonctionnement ainsi que la relation avec le client.
- Les documents de suivi et de contrôle sont correctement renseignés.
- Les informations reçues des interlocuteurs sont bien comprises.
- Les informations émises aux interlocuteurs sont claires et complètes.
- Le vocabulaire professionnel est maîtrisé.
- Les informations recueillies permettent de traiter la demande du client.
- Le client est satisfait et/ou fidélisé.
- Les protocoles et les usages sont respectés.
- Les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et environnementales sont respectées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

a) Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de **deux situations d'évaluation**, organisées par l'établissement de formation au cours de l'année civile de l'examen.

Les documents d'évaluation sont préparés par les professeurs chargés de l'enseignement de spécialité.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation, elle sera notée sur **douze points**.

L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel, elle sera notée sur **huit points**.

À l'issue de chaque situation d'évaluation, l'équipe des professeurs chargés de l'enseignement de spécialité de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les documents et travaux réalisés par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation renseignée.

A cet effet, une fiche type d'évaluation sera publiée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Seule cette dernière sera systématiquement transmise au jury.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif aux situations d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document descriptif.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel et selon les compétences à évaluer définies ci-dessus.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat.

Situation d'évaluation en centre de formation :

Le contrôle des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation préparée et organisée par les professeurs chargés de l'enseignement de spécialité. Un professionnel au moins y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider l'épreuve.

La situation d'évaluation est organisée au cours de l'année civile de l'examen. Elle se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation et sa durée ne saurait dépasser le double de la durée de l'épreuve sous la forme ponctuelle.

Cette situation devra permettre d'évaluer tout ou partie des compétences liées à la réalisation de tout ou partie d'un ou plusieurs produit(s) cousu(s) à la main et piqué(s) à la machine.

L'équipe pédagogique veillera à la complémentarité entre les deux situations.

b) Évaluation par épreuve ponctuelle :

Épreuve pratique d'une durée de **12 heures**

Les compétences et les connaissances évaluées ainsi que les critères d'évaluation sont identiques à ceux de l'épreuve passée sous forme de C.C.F.

Le dossier technique réalisé pour cette épreuve respecte les conditions définies ci-dessus.

PRÉVENTION – SANTÉ – ENVIRONNEMENT

Coefficient : 1

1- Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques
- Proposer des mesures de prévention adaptées
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre,
- l'exactitude des connaissances,
- la pertinence des mesures de prévention proposées,
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

2 - Modalités d'évaluation :

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

- première situation d'évaluation : écrite – 1 heure

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

- deuxième situation d'évaluation :

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage S.S.T.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

b) Épreuve ponctuelle (notée sur 20) 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

EG 1 Français et Histoire- Géographie et Éducation civique

Coefficient : 3

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire - géographie - éducation civique* permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique,
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées,
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation :

ÉVALUATION PAR CONTROLE EN COURS DE FORMATION :

L'épreuve de français et d'histoire - géographie- éducation civique* est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie - éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A - Première situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou à l'aide d'un nouveau support textuel ou d'un didacticiel d'écriture, etc., cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

- Deuxième partie (histoire-géographie- éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique*.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes au maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

- Deuxième partie (histoire-géographie- éducation civique)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie- éducation civique).

ÉVALUATION PAR EPREUVE PONCTUELLE - 2 HEURES +15 MINUTES:

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie- éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique*.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes au maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG 2 Mathématiques – Sciences physiques et chimiques

Coefficient : 2

Modes d'évaluation :

Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental,
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition,
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées,
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données,
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à

ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

• Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances,
- relever des observations pertinentes,
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

• Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre,
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé,
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

→**Remarques sur la correction et la notation :**

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG 3 Éducation physique et sportive Coefficient : 1
--

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 2009-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

EF EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et /ou à l'expérience du candidat.